

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****19 OCTOBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 19 Octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Mr AUBURSIN Gaston – Mme LECOEVRE Stéphanie – Mr HUON Jean-Pascal - Mme LAMBERT Marie – Mr BLANPAIN Johann - Mme BONNET Nadine – Mr MERVILLE Hervé – Mme DERONNE Catherine (arrivée à 19 h 44) - Mme LHEUREUX Natacha – Mr LARIVIERE Romuald – Mr DELARRE Daniel - Mme VAN EECKHOUT Sophie - Mr BOUDREZ André – Mme MASCAUX Ségolène - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël – Mme DHONT Audrey – Mme WADBLED Laetitia - Mr DELCROIX Thibaut.

Étaient absents : Mme DEBRABANT Marjorie – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle – Mme LUTAS Sylvie – Mme DUTRIEUX Julie – Mr VERDIERE Andy – Mme WILLEMS Véronique – Mr BUEMI Bruno.

Ont donné procuration : Mme VANDENBROUCKE à Mme BONNET – Mme DEBRABANT à Mr BLANPAIN – Mme DUTRIEUX à Mr HUON – Mr VERDIERE à Mme WADBLED.

Mr Hervé MERVILLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

| Conseillers en exercice | Présents | Votants |
|-------------------------|----------|---------|
| 27 | 20 | 24 |

Objet : RENOUVELLEMENT BAUX DE CHASSE (délib. 2023/04/08)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de bail de location des droits de chasse pour les 5 sociétés hasnonaises à savoir :

- Mr TONON Bertrand – Société de chasse d'HASNON / 28 ha 64 a 97 ca
- Mr BOULOGNE René – Les Amis chasseurs / 10 ha 7 a 11 ca
- Mr SMITH Géry – Les busettes / 49 a 87 ca
- Mr LCONTE Christophe – Groupe cynégétique n° 1 d'Hasnon / 2 ha 17 a 81 ca
- Mr LECLUZE Gilbert – La chasse du Brigadier / 5 ha 25 a 80 ca

Le prix de location est fixé à 5 € l'hectare (confère délibération du 10 avril 2021).

Monsieur le Maire propose le maintien du prix de location à savoir 5 € l'hectare. Le bail de location des droits de chasse sera reconduit à chaque saison de chasse par tacite reconduction et ne sera revu qu'en cas de changement de tarif ou de modifications dans la répartition des parcelles.

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 059-215902842-20231019-24102023_38-DE



Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal valide à l'unanimité le maintien du prix de location de bail à savoir 5 € l'hectare. Ce tarif sera maintenu pour la saison 2023/2024 et reconduit à chaque saison de chasse par tacite reconduction. Toute modification entraînera un nouvel examen en conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le secrétaire,

MERVILLE Hervé



Le Maire,

André DESMEDT

Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 12 Juin 2023
Que la convocation du conseil
avait été faite le 12 Octobre 2023
le Maire.